



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/05/2026

Référence
D2026_24

Objet de la délibération
Délibération autorisant la signature d'une convention avec Enedis

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
 Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 21 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de BRUCHET Delphine, Maire

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire, M. MORGEAT Guillaume, Mme SEVIN Nathalie, Mme DESFORGES Anne-Claire, Mme HULIN Josiane, M. LAVILLONNIERE Bruno, M. SERGENT Enzo, M. PREBAY Nicolas, Mme CARRE Sandrine

Absent(s) ayant donné procuration : Mme VAPPEREAU Béatrice à Mme SEVIN Nathalie, M. BEDU Stéphane à M. MORGEAT Guillaume

A été nommé(e) secrétaire : Mme DESFORGES Anne-Claire

Objet de la délibération : Délibération autorisant la signature d'une convention avec Enedis

ENEDIS prévoit de l'enfouissement d'un nouveau câble souterrain le long de la ligne de chemin de fer.

Une convention est proposée à la commune, Madame le maire présente les plans à l'assemblée.

Vu le code Général de Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de servitude référencé RAC-24-2BW6LXVY10 28-2024-10-EOL-Extension Grand Champ PDL 1, relatif à l'implantation d'ouvrages souterrains sur le chemin rural latéral du chemin de fer,

Considérant que la société ENEDIS sollicite la commune afin d'établir une convention de servitude pour ouvrages souterrains du réseau public de distribution d'électricité,

Considérant que cette convention précise les droits et obligations des parties ainsi que les modalités d'occupation,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

Le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame le maire à signer la convention de servitude référencée RAC-24-2BW6LXVY10 28-2024-10-EOL-Extension Grand Champ PDL 1 avec ENEDIS
- D'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- De préciser que les frais éventuels liés à cette convention seront supportés conformément aux dispositions prévues dans ladite

convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/05/2026

Le Maire
Delphine BRUCHET

Le Secrétaire de séance
Mme DESFORGES Anne-Claire